



Avec la VAE
et le cnam,
j'ai transformé
mon **expérience**
en **diplôme** !



cnam-grandest.fr

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un bloc de compétences, un diplôme, un titre inscrit au RNCP* ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire spécifique.

Qui est concerné ?

La réforme de 2022 instaure un accès universel à la VAE. Toute personne, et non plus les seules personnes engagées dans la vie active, peuvent bénéficier du dispositif.



* Répertoire national des certifications professionnelles

Le financement de la VAE

L'accompagnement à la VAE est une action de formation qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue. L'accompagnement à la VAE peut être financé ou cofinancé par :

- le CPF (abondement possible)
- Transition Pro
- l'employeur
- les organismes paritaires
- France travail, l'Agefiph
- votre budget personnel

Le rôle du conseiller est d'accompagner le candidat à chacune des étapes de sa VAE. Il est important d'instaurer une relation de confiance, de soutenir et de conseiller le candidat dans son travail.

Maha Oberlé,
responsable VAE
du Cnam Grand Est

La VAE m'a non seulement permis d'obtenir un diplôme mais également de gagner en confiance et de m'ouvrir vers d'autres missions. C'est une grande fierté pour moi d'avoir relevé ce défi !

Pendant toute ma VAE, j'ai pu compter sur le soutien de ma conseillère. Avec beaucoup de patience, elle m'a aidée à sortir d'une démarche parfois trop scolaire. Elle a su m'accompagner, me remobiliser et me remotiver quand il le fallait.

Stella Zibolt



Votre expérience, une richesse à valoriser...

Salarié, travailleur indépendant, artisan, bénévole ou volontaire, élève au Cnam, demandeur d'emploi indemnisé ou non... vous avez acquis des compétences et des connaissances, dans des situations de travail variées ou par votre engagement dans une association ou un syndicat ?

Pour obtenir une certification professionnelle (diplôme d'État, titre ou certificat) dans des secteurs professionnels diversifiés.

Vous pouvez engager une validation des acquis de vos expériences en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification proposé par le Cnam sur le plan national : titre d'ingénieur, licence, master, titre de niveau 5 à niveau 7, certificat d'établissement... Les certifications délivrées par le Cnam sont ciblées sur des compétences recherchées par les entreprises, dans les secteurs industriels, des technologies de l'information, de la santé, de l'environnement, du bâtiment, du management, de la gestion, du travail, de l'intervention sociale, etc. Le Cnam propose plus de 300 certifications différentes.

Le Cnam, un accompagnement de qualité dans tout son réseau.

La VAE au Cnam c'est aussi un accompagnement de proximité. Dans les centres du Cnam Grand Est, des conseillers formés et agréés sont à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre démarche VAE.



En pratique • La VAE, étape par étape

ACCUEIL – INFORMATION – CONSEIL

1 Vous vous inscrivez à une réunion collective animée par un conseiller VAE (en l'absence de réunion dans votre centre d'enseignement, vous pouvez demander un rendez-vous individuel). Vous obtiendrez des précisions sur la procédure VAE et des conseils pour cibler la certification en rapport avec votre expérience.

INSCRIPTION

2 Vous vous inscrivez sur Div@, la plateforme d'inscription du Cnam dédiée à la VAE. Vous remplissez une fiche contact en joignant un CV détaillé et vous précisez le diplôme que vous souhaitez obtenir.

EXAMEN DU DOSSIER DE RECEVABILITÉ

3 Vous renseignez le livret de recevabilité. Le Cnam étudie la recevabilité de votre demande et vous obtenez un avis pédagogique motivé et éclairé sur le projet de certification et sur la faisabilité de la demande.

ACCOMPAGNEMENT

4 Si vous obtenez un avis favorable, vous pouvez solliciter un accompagnement. Cette aide méthodologique, facultative mais essentielle dans votre démarche, sera assurée par un conseiller agréé du Cnam. Il vous aidera à choisir vos activités au regard de la certification visée, à les décrire et à les analyser. Vous pouvez bénéficier d'un financement dans le cadre d'une convention entre vous, l'organisme finançeur et le Cnam.

RÉDACTION ET DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

5 Vous rédigez votre dossier et le déposez auprès de votre conseiller VAE. Vous serez informé du calendrier des sessions de jury et des dates limites de dépôt des dossiers.

JURY

6 Le jury statue sur votre demande de validation, au vu de votre dossier et à l'issue d'un entretien. La décision de validation totale, partielle ou de refus de validation du jury vous est notifiée.

SUIVI APRÈS JURY

7 En cas de validation partielle comme de refus de validation, votre conseiller VAE peut vous accompagner dans la poursuite de votre parcours.



Informations clés

Type de formation : accompagnement

Modalité : hybride (présentiel et distanciel)

Durée : pas de durée réglementaire

Dates : nous contacter

Tarifs

Recevabilité : 250 €

3 forfaits d'accompagnement :

- 15h : 1 650 €
- 18h : 1 980 €
- 24h : 2 640 €

Sans accompagnement (instruction du dossier + inscription ENF) : 100 €

Frais de jury : 150 €

Financements

Il est possible de financer votre validation des acquis d'expérience avec le CPF (Compte Personnel de Formation), un financement par l'employeur, France Travail, un organisme spécialisé ou *via* un financement personnel.

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour toute question, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement :

get_handicap@lecnam.net





En 2025

15 candidats passés au jury

11 candidats accompagnés

87 % de taux de réussite

dont **47 %** de validation totale

84 % de satisfaction client

Contact

Pour vous inscrire à une réunion d'information collective :

www.cnam-grandest.fr/reunion-vae

Pour en savoir plus

vae.cnam.fr

rubrique « s'inscrire » pour avoir accès à Div@,
plateforme nationale d'inscription.

www.vae.gouv.fr

le site de la VAE dédié aux particuliers et aux entreprises.

